

**PORANT DELEGATION DE SIGNATURE
AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP) ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu l'arrêté du 25/07/2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la GBCP ;
Vu les statuts de l'UCA ;
Vu l'arrêté du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en date du 27 août 2025, portant nomination de Monsieur David ZUROWSKI dans l'emploi de Directeur général des services de l'UCA à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
Vu l'arrêté n°2023-588 ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du 1^{er} septembre 2025, délégation de signature est donnée à **Monsieur David ZUROWSKI**, Directeur général des services, à effet de signer, au nom du Président de l'UCA, les actes suivants :

1.1 Scolarité

Toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'UCA en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation du service public d'enseignement, à l'exception de la signature des diplômes.

1.2 Gestion de l'ensemble du personnel de l'UCA

Toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'UCA en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation des services et de l'affectation des personnels à l'exception de :

- L'évaluation, l'affectation et des décisions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs,
- La notation, l'affectation et des décisions relatives à la promotion des enseignants du second degré,
- Des décisions relatives aux primes susceptibles d'être versées aux enseignants-chercheurs et enseignants,
- Des contrats de recrutements des personnels enseignants contractuels (ATER, doctorants contractuels et vacataires).

Et notamment, concernant les personnels de l'université des filières du Service Social et santé titulaires et contractuels, AENES (Administrations de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur) titulaires et contractuels, ITRF (Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation) titulaires et contractuels et des bibliothèques titulaires et contractuels, doctorants contractuels, chercheurs contractuels, enseignants-chercheurs contractuels, enseignants contractuels et apprentis :

- Autorisations de cumul ;
- Constat abandon de poste - ITRF et Bibliothèques ;
- Sanctions disciplinaires du 1er groupe – catégorie C des ITRF ;

- Signature des entretiens professionnels et de formation, en tant qu'autorité hiérarchique, pour les responsables de pôle des services centraux et pour les responsables administratifs de composantes.

1.3 Gestion des personnels placés sous son autorité hiérarchique directe :

- Congés annuels et RTT (Réductions du Temps de Travail) ;
- Horaires ;
- Autorisations d'absences autres que garde d'enfant ou activité syndicale ;
- Attestations de présence, de service ;
- Déclarations d'accident de travail et certificats de prise en charge ;
- Validation de l'ordre de mission Notilus, valant autorisation d'effectuer la mission (*valideur 1*).

1.4 Affaires financières

- Tous actes relatifs à l'exercice des attributions d'ordonnateur principal, y compris concernant les budgets annexes et la Fondation. Concernant les unités budgétaires ayant fait l'objet d'une délégation de signature à un autre responsable, Monsieur David ZUROWSKI est habilité à signer en cas d'absence ou d'empêchement dudit responsable.

1.5 Gestion administrative

- Actes relatifs aux compétences déléguées par le Conseil d'administration au Président de l'UCA ;
- Accords et conventions ;
- Actes relatifs à l'organisation de l'ensemble des opérations électorales de l'UCA ;
- Actes relatifs au maintien de l'ordre et à la sécurité dans l'établissement ;
- Les dérogations aux périodes de fermeture administrative de l'établissement ;
- Signature des délibérations des conseils centraux ;
- Les mémoires, courriers, inventaires de pièces et tout autre type de productions auprès des juridictions administratives et judiciaires françaises.

1.6 Marchés publics

- Tous les actes se rattachant à la préparation, la passation et l'exécution administrative relatifs à la politique d'achat et aux marchés publics de fourniture et de services.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David ZUROWSKI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 sera exercée par **Madame Aurélie GROSCLAUDE**, Directrice Générale des Services Adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par **Madame Anne FOGLI**, Première Vice-Présidente chargée du pilotage et des moyens.

Article 3 :

Le présent arrêté, portant délégation de signature et accréditation des délégataires de l'ordonnateur auprès du comptable public, donne habilitation pour toutes les transactions dans les systèmes d'information de l'UCA sur le périmètre défini par la présente délégation de signature.

Article 4 :

La présente délégation est notifiée à l'Agent Comptable et emporte accréditation dès sa transmission.

Article 5 :

L'arrêté n°2023-588 est abrogé à partir du 1^{er} septembre 2025.

Article 6 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.